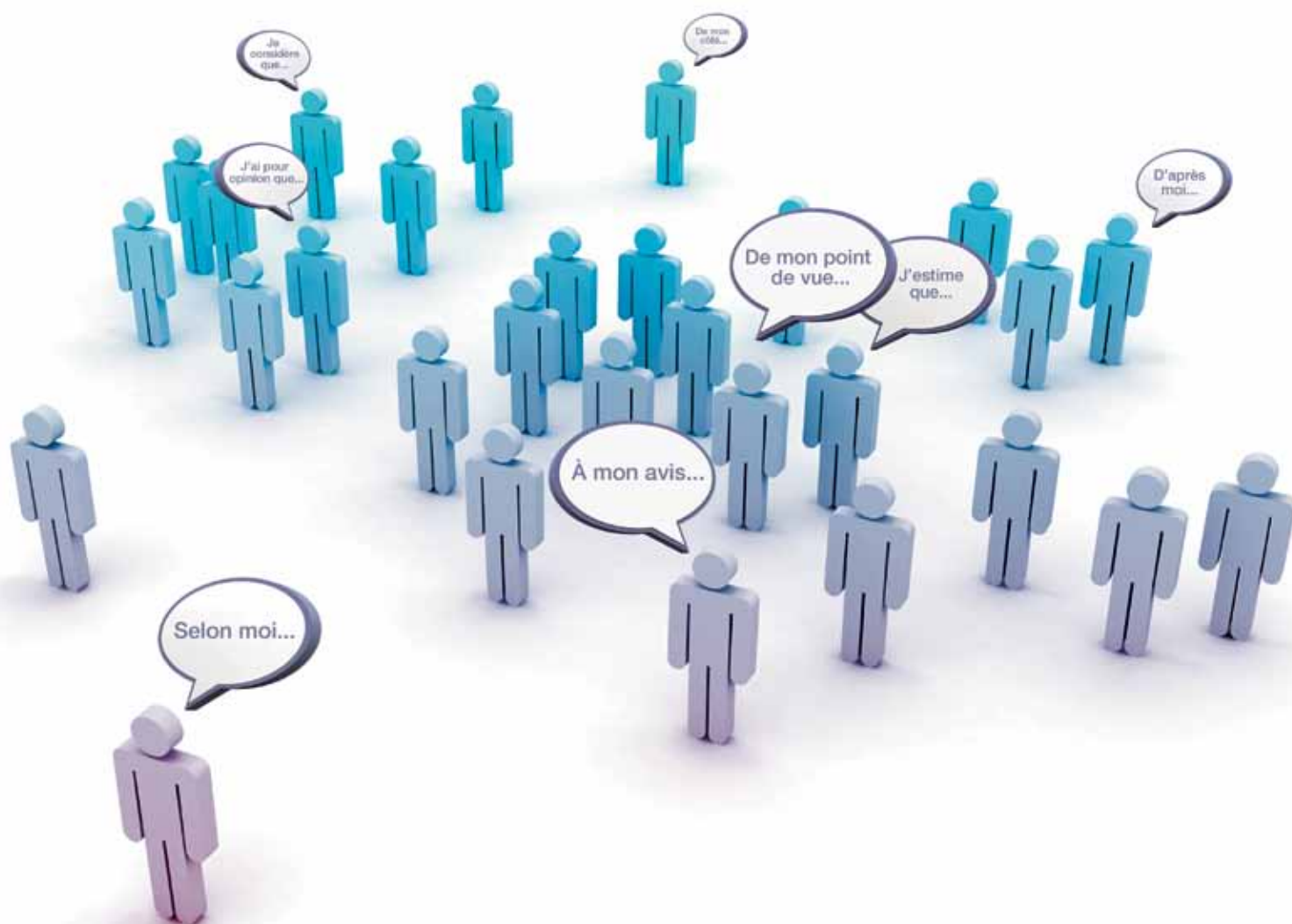


2010

RÉGIE DES RENTES
DU QUÉBEC

Sondage sur la notoriété du Soutien aux enfants

Service des statistiques et des sondages



Québec 

Rédaction | Roxanne Brousseau
Collaboration | François Fortin
Graphisme | Nicholas Grenier
Mise en page | Christine Deschênes
Date de parution | Juin 2010

Pour tout renseignement, commentaire ou suggestion, s'adresser à :
Service des statistiques et des sondages
Régie des rentes du Québec
Case postale 5200
Québec (Québec) G1K 7S9
statistiques@rrq.gouv.qc.ca

Dépôt légal | 2^e trimestre 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN | 978-2-550-60142-5 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	9
1. MÉTHODOLOGIE	11
1.1 Population cible	11
1.2 Questionnaire.....	11
1.3 Échantillonnage	11
1.4 Collecte de données.....	11
1.5 Taux de réponse et marge d'erreur.....	11
1.6 Pondération.....	11
2. PROFIL DES RÉPONDANTS	13
3. CONNAISSANCES	15
3.1 Connaissance des actions mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles	15
3.2 Connaissance du Soutien aux enfants.....	16
3.3 Connaissance des éléments de base du Soutien aux enfants.....	18
4. FAMILLES RECEVANT LE PAIEMENT DE SOUTIEN AUX ENFANTS.....	21
4.1 Avis annuel.....	22
4.2 Fréquence des prestations	23
4.3 Nouvelles mamans	25
5. MOYENS DE COMMUNICATION	26
5.1 Moyens privilégiés pour se renseigner sur le Soutien aux enfants	26
5.2 Utilisation d'Internet	28
5.3 Consultation de sites portant sur les enfants.....	29
5.4 Utilisation des réseaux sociaux	30
CONCLUSION	31

Sondage sur la notoriété du Soutien aux enfants

Faits saillants

- La population cible était constituée de tous les Québécois âgés de 18 à 49 ans.
- La collecte s'est déroulée du 19 janvier au 1^{er} février 2010. Au total, 1 201 entrevues ont été complétées.

Profil des répondants

- 54 % sont des femmes.
- 66 % sont âgés de 25 à 44 ans.
- 60 % vivent avec un conjoint.
- 53 % ont des enfants à charge de moins de 18 ans.
- 59 % sont des travailleurs salariés.
- 55 % ont terminé leurs études collégiales ou supérieures.
- 83 % ont pour langue maternelle le français.

Connaissance des actions mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles

- 46 % de la population visée a entendu parler des actions mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles. Les actions les plus connues sont :
 - o les services de garde (42 %);
 - o le Régime québécois d'assurance parentale (26 %);
 - o les prestations familiales ou allocations familiales (28 %).
- 13 % de la population visée mentionne le Soutien aux enfants comme action mise en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles.
- 51 % de la population visée connaît ou a déjà entendu parler du Soutien aux enfants, ce qui représente plus de 1,5 million de Québécois.
- 31 % de la population visée sait que la Régie des rentes du Québec est responsable de verser le paiement de Soutien aux enfants.

Connaissance des éléments de base du Soutien aux enfants (SAE)

- 79 % savent que le montant de SAE dépend du nombre d'enfants dans la famille.
- 25 % savent que le montant de SAE ne dépend pas de l'âge des enfants, parmi les moins de 18 ans.
- 87 % savent que le montant de SAE dépend du revenu familial.
- 66 % savent que le montant du SAE dépend du fait que la famille est monoparentale ou biparentale.
- 34 % savent que le montant de SAE ne dépend pas du fait que l'enfant est ou non aux études.
- 49 % savent qu'un enfant âgé de plus de 18 ans ne peut donner droit au paiement de SAE même s'il est encore aux études.
- 45 % savent que les toutes familles ayant un enfant à charge de moins de 18 ans ont droit au paiement de SAE peu importe leur revenu.
- 71 % savent qu'un enfant de moins de 18 ans ne peut donner droit au paiement de Soutien aux enfants si la famille ne réside plus au Québec.

Familles recevant le paiement de Soutien aux enfants

- 44 % de la population visée par le sondage reçoit le paiement de Soutien aux enfants et 62 % de ces familles utilisent cette somme pour payer les dépenses courantes de la famille, comparativement à 11 % qui le placent dans un compte en vue de le donner aux enfants plus tard.
- 67 % des gens recevant le paiement de Soutien aux enfants se souviennent d'avoir reçu l'avis annuel envoyé par la Régie. De ce nombre, 75 % ont dit en avoir pris connaissance. Les renseignements qui ont retenu l'attention sont :
 - o la somme qui sera versée (70 %);
 - o le revenu familial de l'année précédente (39 %);
 - o les prénoms des enfants pour lesquels le SAE est versé (29 %).
- 51 % des gens recevant le paiement de Soutien aux enfants affirment qu'ils obtiennent leurs versements trimestriellement.
- 69 % reçoivent le paiement par dépôt direct et 75 % de ces derniers affirment que le paiement est clairement indiqué sur leur relevé de banque ou de caisse.

- 15 % des femmes visées par ce sondage ont donné naissance ou adopté un enfant au cours des deux dernières années. Parmi celles-ci :
 - o 81 % connaissent le Soutien aux enfants et 52 % savent que c'est la Régie qui est responsable de le verser.
 - o 74 % ont inscrit cet enfant pour recevoir le paiement de Soutien aux enfants en le déclarant au Directeur de l'état civil.
 - o 78 % se souviennent d'avoir reçu une confirmation écrite de la part de la Régie indiquant que leur enfant était bien inscrit.

Moyens de communication

- 48 % des gens utiliseraient le téléphone et 44 %, Internet pour se renseigner sur le Soutien aux enfants auprès du gouvernement du Québec.
- 65 % de la population visée dit utiliser Internet régulièrement et 19 % disent l'utiliser à l'occasion.
- 11 % de la population visée a déjà consulté le site de la Régie des rentes du Québec pour obtenir de l'information sur le Soutien aux enfants.
- 51 % de la population visée dit utiliser les réseaux sociaux comme *Facebook* ou *Twitter*. Parmi ces gens, 46 % mentionnent qu'ils aimeraient recevoir de l'information sur la Régie des rentes et le Soutien aux enfants par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

INTRODUCTION

Le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (CIRSE) est entré en vigueur en janvier 2005 et remplace, entre autres, ce que l'on appelait auparavant les prestations familiales. Il consiste en une aide financière versée à toutes les familles admissibles ayant un enfant à charge âgé de moins de 18 ans.

Un sondage a été réalisé afin de mesurer la notoriété du Soutien aux enfants dans la population âgée de 18 à 49 ans. Aucun sondage n'a été fait auparavant sur ce sujet. Au total, 1 201 personnes ont accepté de répondre au sondage.

Le présent rapport décrit de façon détaillée les résultats du sondage. Il commence tout d'abord par un bref portrait des répondants et, par la suite, il fait état des connaissances de la population visée au sujet des actions mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles, notamment le Soutien aux enfants. Il dresse aussi un portrait des familles recevant le paiement de Soutien aux enfants et se termine par une courte section portant sur les moyens de communication privilégiés par cette clientèle.

Les conclusions tirées dans ce rapport ne s'appliquent pas à toute la population québécoise, mais seulement à celle âgée de 18 à 49 ans.

1. Méthodologie

1.1 Population cible

La population cible était constituée de tous les Québécois âgés de 18 à 49 ans.

1.2 Questionnaire

Un questionnaire a été préparé par le Service des statistiques et des sondages en collaboration avec des membres de la Direction des programmes d'aide à la famille. Le questionnaire utilisé lors de la collecte de données est présenté à l'annexe 2.

1.3 Échantillonnage

La méthode d'échantillonnage utilisée est un plan à deux degrés. Au premier degré, des ménages ont été sélectionnés selon un échantillonnage stratifié de façon proportionnelle à la population dans les trois grandes régions géographiques : la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, la RMR de Québec et ailleurs au Québec.

Au deuxième degré, une personne âgée de 18 à 49 ans est choisie aléatoirement dans le ménage. Si aucun résident du ménage n'appartient à ce groupe d'âge, le ménage est classé comme inadmissible aux fins de cette enquête.

1.4 Collecte de données

La collecte de données, assurée par la firme de sondages SOM, s'est déroulée du 19 janvier au 1^{er} février 2010. Les entrevues ont été réalisées en français et en anglais, selon le choix du répondant. Au total, 1 201 Québécois âgés de 18 à 49 ans ont été sondés au moyen d'entrevues téléphoniques d'une durée moyenne de 7,5 minutes.

1.5 Taux de réponse et marge d'erreur

Le taux de réponse de ce sondage est de 33 %, ce qui est assez bas, mais plutôt courant pour un sondage auprès de la population. À titre indicatif, le taux de réponse pour le sondage sur la notoriété du Régime de rentes du Québec était de 36,1 %. La marge d'erreur est, quant à elle, de 3,1 % pour l'ensemble des répondants. En général, on considère qu'une marge d'erreur inférieure à 5 % est acceptable.

1.6 Pondération

La pondération permet d'associer à chaque répondant du sondage le poids qui correspond en quelque sorte au nombre de personnes de la population visée qu'il représente. Ainsi, il est possible d'inférer les résultats présentés dans ce rapport à l'ensemble des Québécois âgés de 18 à 49 ans.

L'utilisation du poids, lors du calcul des estimations, permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire ainsi les inférences adéquates à cette population, bien qu'elle n'ait pas été observée dans sa totalité.

La pondération a été faite par la firme SOM qui la décrit dans son [rapport méthodologique](#)¹. Elle tient compte de statistiques provenant du dernier recensement canadien concernant :

- le nombre de personnes âgées de 18 à 49 ans par groupe d'âge (18-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans et 45-49 ans);
- le nombre de personnes, selon le sexe pour la RMR de Montréal, la RMR de Québec et d'ailleurs au Québec;
- la distribution de la population en fonction de la langue maternelle de chacune des régions.

1. Rapport méthodologique – Sondage sur la connaissance du Soutien aux enfants (SAE) au sein de la population québécoise de moins de 50 ans, SOM Recherches et sondages, février 2010.

2. Profil des répondants

Contrairement à l'ensemble des données présentées dans ce rapport, celles contenues dans cette section ne sont pas pondérées. Cela permet de voir la répartition réelle des répondants selon certaines variables sociodémographiques et aussi d'évaluer les risques de biais de l'échantillon. Certaines analyses subséquentes peuvent donc présenter des données légèrement différentes de celles véhiculées ici.

Le tableau 1 montre qu'il y a légèrement plus de femmes que d'hommes qui ont répondu au sondage. La majorité des répondants sont des travailleurs (71,8 %). On remarque cependant que plus d'un répondant sur dix (11,8 %) est encore aux études. Ce résultat peut s'expliquer par la constitution de la population cible, c'est-à-dire les Québécois âgés de 18 à 49 ans.

Un peu plus de la moitié des répondants (53 %) ont mentionné avoir des enfants à charge de moins de 18 ans et 59,1 % vivent avec un conjoint. Aussi, environ la moitié des répondants ont terminé leurs études collégiales. Finalement, 83,2 % des répondants ont mentionné le français comme langue maternelle. Notons que 91,5 % des entrevues se sont déroulées en français.

On remarque au tableau 1 que les caractéristiques sociodémographiques des répondants sont assez semblables à celles de la population âgée de 18 à 49 ans. Les femmes semblent légèrement surreprésentées dans le sondage tout comme les personnes âgées de moins de 25 ans. Par contre, la différence n'est pas assez marquée pour entraîner un biais notable.

Les plus grandes différences sont observées pour les variables « Vit avec un conjoint » et « A des enfants à charge de moins de 18 ans ». Cet écart peut s'expliquer par la différence entre la compréhension de la question par le répondant et la définition de ces variables sur le plan fiscal, les données sur la population étant extraites d'un fichier anonymisé produit par Revenu Québec pour la Régie. Il est aussi possible que le sujet du sondage, portant sur les mesures mises en place pour soutenir les familles, ait suscité moins d'intérêt chez les célibataires sans enfants.

Il faut donc retenir que, même si dans l'ensemble l'échantillon assure une assez bonne représentativité de la population, les familles et les couples y sont un peu surreprésentés.

Tableau 1
Profil des répondants

		Répondants		Population ²
		Nombre	%	%
Sexe				
	Homme	554	46,1	50,1
	Femme	647	53,9	49,9
Âge				
	Moins de 25 ans	167	13,9	18,5
	25 à 34 ans	359	29,9	29,6
	35 à 44 ans	435	36,2	32,4
	45 à 49 ans	240	20,0	19,4
Vit avec un conjoint				
	Oui	710	59,2	51,9
	Non	489	40,8	48,1
A des enfants à charge de moins de 18 ans				
	Oui	637	53,1	45,4
	Non	562	46,9	54,6
Occupation				
	Travailleur salarié	707	59,1	nd
	Travailleur autonome	155	13,0	nd
	En congé (parental, maladie...)	67	5,6	nd
	Sans emploi	122	10,2	nd
	Aux études	142	11,9	nd
	Retraité	3	0,3	nd
Scolarité				
	Aucun	119	9,9	nd
	Secondaire	413	34,5	nd
	Collégial	273	22,8	nd
	Universitaire	392	32,7	nd
Revenu familial				
	Moins de 20 000 \$	208	18,8	nd
	20 000 \$ à 39 999 \$	253	22,8	nd
	40 000 \$ à 59 999 \$	215	19,4	nd
	60 000 \$ à 79 999 \$	170	15,3	nd
	80 000 \$ à 99 999 \$	101	9,1	nd
	100 000 \$ ou plus	162	14,6	nd
Langue maternelle				
	Français	999	83,2	nd
	Anglais	94	7,8	nd
	Autre	125	10,4	nd

2. Chiffres de l'année 2007 provenant des fichiers de Revenu Québec.

3. Connaissances

3.1 Connaissance des actions mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles

Plus de la moitié (54,2 %) de la population visée dit ne pas avoir entendu parler des actions mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles (tableau 2). Les personnes ayant des familles, c'est-à-dire celles qui habitent avec un conjoint (52,7 %) et celles ayant des enfants à charge (55,5 %) ou qui disent recevoir le paiement de Soutien aux enfants (57,4 %) sont évidemment plus nombreuses à avoir entendu parler de ces actions. Il en est de même pour les personnes plus scolarisées et mieux nanties.

Par contre, quand on demande à ces personnes de nommer les actions mises en place par le gouvernement pour soutenir les familles, plusieurs ne sont pas en mesure de répondre. Spontanément, les actions les plus connues sont les services de garde à 7 \$ et le Régime québécois d'assurance parentale, qui sont les premières mesures mentionnées par 22,0 % et 17,1 % des répondants respectivement. Au total de toutes les mentions, le Soutien aux enfants (SAE) arrive au quatrième rang, étant nommé par seulement 12,8 % de ceux disant connaître les actions mises en place par le gouvernement. Cela le place loin derrière les prestations familiales ou les allocations familiales (27,6 %). Puisqu'à la base le Soutien aux enfants remplace ces prestations, on peut dire qu'au total 40,4 % de ceux disant connaître les actions mises en place pour soutenir les familles savent que le gouvernement québécois verse une aide financière aux familles admissibles.

Le tableau 2 énumère les actions qui sont effectivement mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles. Par contre, on remarque qu'au total de toutes les mentions, 34,8 % des gens ont mentionné d'autres actions. On y trouve, entre autres, des programmes fédéraux comme la prestation fiscale canadienne pour enfants et d'autres programmes sociaux administrés par le gouvernement du Québec, comme l'aide sociale. La liste complète de ces mentions est présentée à l'annexe 1.

Tableau 2

Avez-vous déjà entendu parler des actions mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles? (n=1201)			
Si oui, lesquelles? (5 mentions possibles) (n=567)		Première mention	Toutes les mentions
Non/Ne sait pas	54,2 %		
Oui	45,8 %		
	Soutien aux enfants	8,3 %	12,8 %
	Services de garde (CPE, garderie à 7 \$)	22,0 %	42,3 %
	Régime québécois d'assurance parentale	17,1 %	25,6 %
	Prestations familiales ou allocations familiales	15,1 %	27,6 %
	Soutien aux familles	2,1 %	2,5 %
	Autres	18,5 %	34,8 %
	Aucune	6,6 %	6,6 %
	Ne sait pas	10,3 %	10,3 %

3.2 Connaissance du Soutien aux enfants

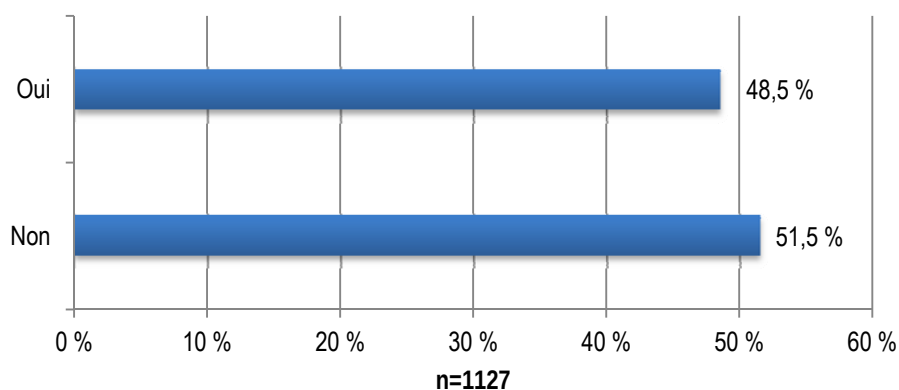
Afin que tous les répondants puissent répondre à la suite du sondage, un court texte d'introduction était lu pour expliquer brièvement le Soutien aux enfants. Les personnes ayant mentionné le Soutien aux enfants comme étant une action mise en place pour soutenir les familles à la question précédente ne répondaient pas à cette question.

« Une des actions mises en place par le gouvernement du Québec consiste à verser à toutes les familles admissibles une aide financière ou allocation appelée le Soutien aux enfants. »

On voit au graphique 1 que seulement la moitié (48,5 %) de ces personnes ont déjà entendu parler du Soutien aux enfants (SAE), et ce, même après en avoir eu une brève description. La majorité des gens disant recevoir le paiement de Soutien aux enfants ont déjà entendu parler de celui-ci : 70,4 % contre 33,0 % pour ceux disant ne pas recevoir ces prestations. Les femmes comparativement aux hommes sont aussi beaucoup plus nombreuses à avoir entendu parler du SAE (58,4 % contre 38,4 %). Il en est de même pour les personnes habitant avec un conjoint, celles ayant des enfants à charge, les personnes plus âgées et celles ayant un niveau de scolarité plus élevé. En ajoutant les personnes ayant nommé le SAE à la question précédente, on constate que 51,4 % de la population visée connaît ou a déjà entendu parler du SAE, ce qui représente plus de 1,5 million de Québécois.

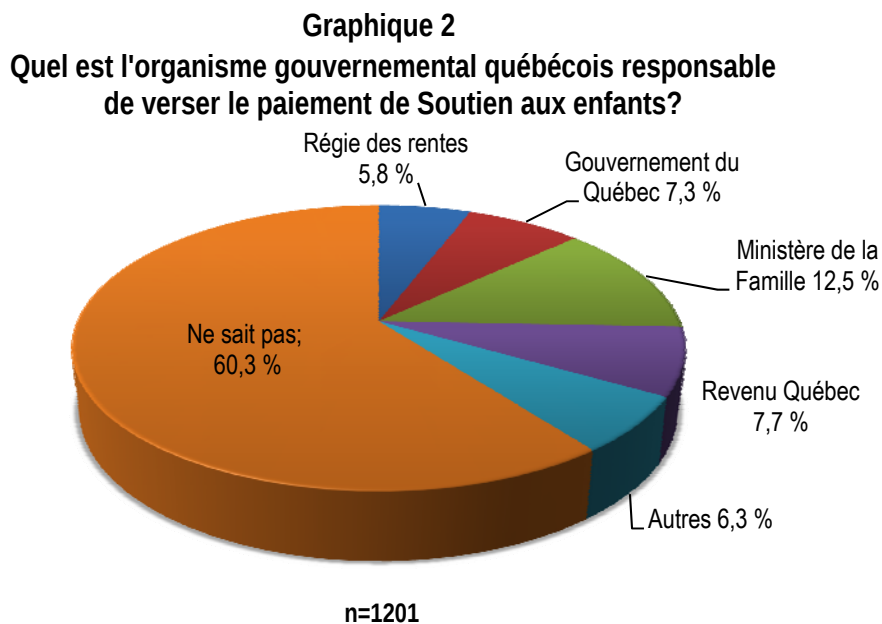
Même si une personne disait avoir déjà entendu parler du SAE, une deuxième précision était donnée par l'intervieweur pour être sûr que tous les répondants sachent bien de quoi il s'agit : *« Le Soutien aux enfants est en place depuis janvier 2005 et remplace, entre autres, les prestations familiales (allocations familiales). »*

Graphique 1
Avez-vous déjà entendu parler du Soutien aux enfants?



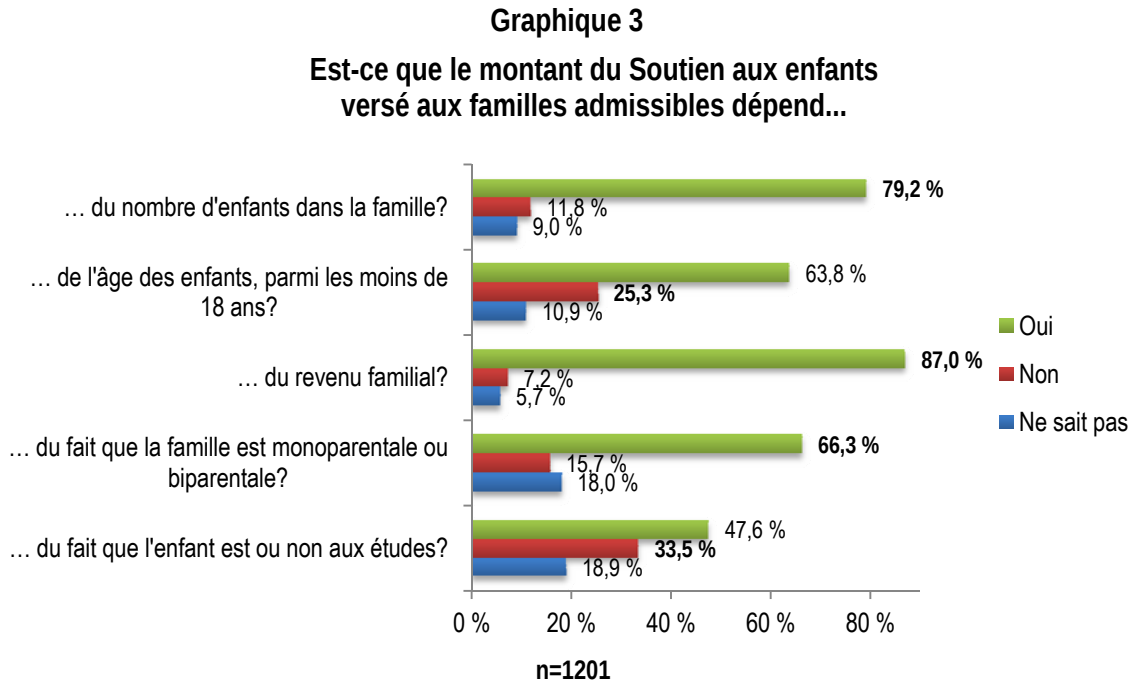
Comme le montre le graphique 2, la majorité de la population visée n'est pas en mesure d'indiquer spontanément l'organisme québécois responsable de verser le paiement de Soutien aux enfants. Le ministère de la Famille (et des Aînés) est le plus nommé avec 12,5 % des répondants. Seule une personne sur 20 a été en mesure de nommer la Régie des rentes du Québec comme étant responsable de verser ces prestations. Ce résultat augmente à 9,5 % seulement pour les personnes connaissant le SAE.

Les répondants ne sachant pas que la Régie était responsable de verser aux parents qui y ont droit le paiement de Soutien aux enfants étaient renseignés à ce sujet. À la suite de cette précision, 26,3 % ont dit avoir déjà entendu parler du fait que la Régie était responsable de verser ces prestations. En additionnant les personnes ayant spontanément nommé la Régie à la question précédente, on obtient un résultat de 30,6 % de la population visée qui sait que la Régie a la responsabilité de verser le paiement de Soutien aux enfants.



3.3 Connaissance des éléments de base du Soutien aux enfants

Cette section traite des connaissances générales de la population visée concernant le Soutien aux enfants. Les répondants avaient pour instructions de répondre selon leurs connaissances et d'avertir l'intervieweur s'ils ne connaissaient pas la réponse. Par contre, pour ce genre de questions, il est possible que les répondants se soient fiés à leur jugement personnel pour donner la réponse leur apparaissant la plus logique plutôt que d'exprimer une réelle connaissance en la matière.



De manière générale, la population semble être au courant que le paiement de Soutien aux enfants dépend du nombre d'enfants dans la famille (79,2 %), du revenu familial (87,0 %) ainsi que de la situation familiale (66,3 %) puisqu'une majorité de gens ont répondu correctement à ces questions. Par contre, peu de personnes ont été en mesure de mentionner que l'âge des enfants (25,3 %) et le fait que ces derniers soient ou non aux études (33,5 %) n'influençaient pas le paiement de Soutien aux enfants. Seule une personne sur 20 a répondu correctement à toutes les questions. Notons que le quart de la population visée a mentionné que le paiement de Soutien aux enfants dépendait de tous les éléments indiqués dans le sondage.

Bien que les deux tiers de la population visée aient répondu correctement au fait que le paiement de SAE dépend de la situation familiale, 18,0 % n'ont pas été en mesure de fournir une réponse à cette question. Il en est de même pour l'affirmation « Le montant de SAE dépend du fait que l'enfant est ou non aux études » à laquelle 18,9 % des gens ont répondu « Je ne sais pas ».

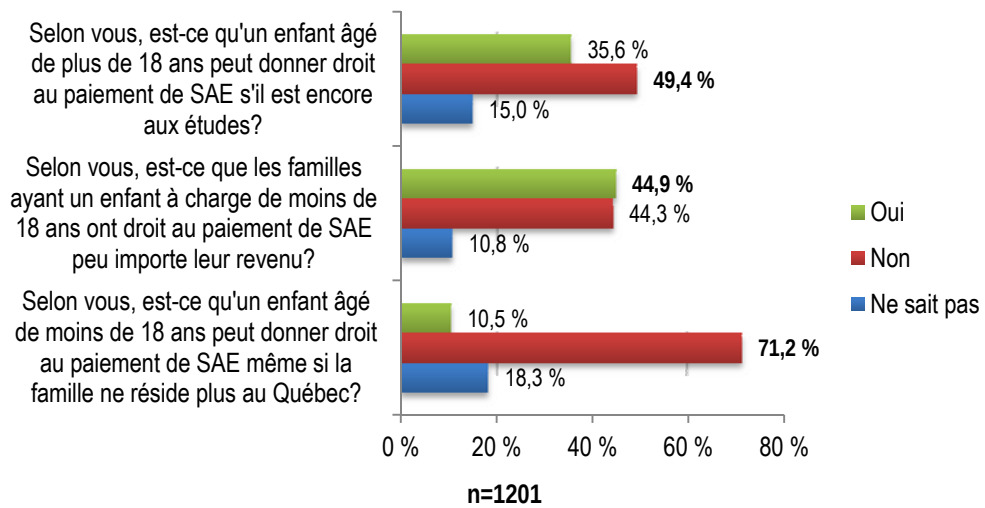
Voici, pour chacune des mentions, la description des groupes qui sont proportionnellement plus nombreux à avoir répondu correctement.

Le montant de SAE dépend du nombre d'enfants dans la famille :	• Les personnes connaissant le SAE : 83,6 % contre 74,5 % • Les personnes de moins de 35 ans : 82,6 % contre 76,1 % • Les personnes ayant terminé une formation collégiale ou supérieure : 81,5 % contre 76,4 %
Le montant de SAE ne dépend pas de l'âge des enfants, parmi les enfants de moins de 18 ans :	• Les personnes ayant terminé une formation collégiale ou supérieure : 29,9 % contre 19,5 %
Le montant de SAE dépend du revenu familial :	• Les personnes connaissant le SAE : 91,5 % contre 82,2 % • Les personnes vivant avec un conjoint : 89,8 % contre 82,0 % • Les personnes ayant des enfants à charge : 91 % contre 82,3 % • Les personnes recevant le paiement de SAE : 91,5 % contre 82,2 %
Le montant de SAE dépend du fait que la famille est monoparentale ou biparentale :	• Les personnes de moins de 35 ans : 73,6 % contre 59,7 % • Les personnes <u>ne vivant pas</u> avec un conjoint : 72,1 % contre 62,9 % • Les femmes : 71,5 % contre 61,1 %
Le montant de SAE ne dépend pas du fait que l'enfant est ou non aux études :	• Les personnes connaissant le SAE : 38,9 % contre 27,6 % • Les personnes vivant avec un conjoint : 38,2 % contre 27,6 % • Les personnes recevant le paiement de SAE : 39,8 % contre 27,7 %

Trois autres questions portant sur les connaissances à l'égard du Soutien aux enfants étaient posées afin de vérifier des idées qui sont souvent faussement véhiculées dans la population.

Le graphique 4 montre que seulement la moitié de la population visée sait qu'un enfant âgé de plus de 18 ans ne peut pas donner droit au paiement de Soutien aux enfants, et ce, même s'il est encore aux études. On obtient à peu près la même proportion de gens qui savent que toutes les familles ayant un enfant à charge de moins de 18 ans ont droit à ce paiement, peu importe leur revenu. L'idée que les familles ayant des revenus plus élevés ne reçoivent pas d'aide financière de la part du gouvernement du Québec semble donc encore très présente dans l'esprit des Québécois. Pourtant, la condition sur le revenu, instaurée en 1997, a été abolie en 2005 lors de la création du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants. Par contre, les gens semblent savoir qu'un enfant âgé de moins de 18 ans ne peut pas donner droit au paiement de Soutien aux enfants si la famille ne réside plus au Québec, puisque 71,2 % des répondants ont répondu correctement à cette question.

Graphique 4
Connaissance du Soutien aux enfants



4. Familles recevant le paiement de Soutien aux enfants

Un peu moins de la moitié (43,8 %) de la population visée, c'est-à-dire les Québécois âgés de 18 à 49 ans, dit recevoir le paiement de Soutien aux enfants (SAE), ce qui représente près de 1,5 million de personnes. Ces résultats sont très cohérents avec les chiffres de la Régie puisqu'en 2009, 1 497 000³ personnes avaient des enfants donnant droit au paiement de SAE. Ce sont majoritairement des gens qui vivent en couple (60,0 % contrairement à 14,7 % pour ceux vivant seuls) et des femmes (50,5 % contre 37,1 % pour les hommes). Évidemment, la majorité des personnes disant recevoir le paiement de SAE déclarent avoir des enfants à charge (79,7 %). Il est toutefois surprenant que 17,1 % des personnes qui disent recevoir du SAE affirment ne pas avoir d'enfant à charge. Ce résultat est difficilement explicable, mais une mauvaise compréhension de la question portant sur les enfants à charge pourrait expliquer un tel résultat.

Le tableau 3 montre que la plupart des personnes recevant le paiement de SAE l'utilisent pour les dépenses courantes de la famille (62,1 %), alors qu'environ le tiers (35,5 %) dit le placer dans un compte expressément pour les enfants, soit pour leurs besoins actuels ou futurs, soit pour le leur donner plus tard. Aucune variable sociodémographique ne semble influencer la manière dont les bénéficiaires du SAE dépensent l'argent qu'ils reçoivent du gouvernement.

Tableau 3

Est-ce que l'argent que vous recevez comme paiement de Soutien aux enfants... (n=521)	
... est placé dans un compte consacré aux besoins des enfants (actuels ou futurs)?	24,8 %
... est placé dans un compte en vue de le donner aux enfants plus tard?	10,7 %
... est utilisé pour les dépenses courantes de la famille?	62,1 %
... est utilisé pour autre chose?	0,8 %
Ne sait pas/Refus	1,6 %

3. Puisque le paiement de SAE est versé aux familles, la Régie présente habituellement des chiffres en fonction du nombre de familles plutôt que du nombre de parents. À des fins de comparabilité avec le sondage, les statistiques figurant dans ce rapport ont donc été calculées selon le nombre d'individus.

4.1 Avis annuel

Parmi les personnes disant recevoir le paiement de Soutien aux enfants, deux sur trois se souviennent d'avoir reçu l'avis annuel (tableau 4). Ces résultats sont supérieurs à ceux observés habituellement pour ce genre de communication. Par exemple, un sondage fait à l'été 2009 sur les communications entourant le supplément de rente de retraite⁴ indiquait que seulement 40 % des répondants se souvenaient d'avoir reçu l'avis envoyé par la Régie.

Étant donné que dans la majorité des cas l'avis est adressé à la mère, il est normal que les femmes soient plus nombreuses que les hommes à se souvenir de l'avoir reçu (79,5 % contre 48,9 %). Elles sont aussi plus nombreuses à avoir pris connaissance de cet avis : 85,1 % contre 53,9 % pour les hommes.

Spontanément, 42,6 % des gens ayant pris connaissance de l'avis se souviennent que celui-ci comportait comme information la somme qui leur sera versée (première mention). Viennent ensuite en ordre décroissant le revenu annuel de l'année précédente (19,9 %) et les prénoms des enfants pour lesquels le Soutien aux enfants est versé (10,6 %). Bien que les démarches et les modalités d'une demande de révision ainsi que les coordonnées de la Régie soient des renseignements compris dans l'avis envoyé à toutes les familles admissibles, très peu de personnes s'en souviennent.

Tableau 4

En juin de chaque année, la Régie envoie à toutes les familles admissibles un avis annuel sur le Soutien aux enfants. Vous souvenez-vous d'avoir reçu cet avis? (n=521)		
Oui	66,6 %	
Non	27,2 %	
Ne sait pas/Ne se souvient pas	6,2 %	
Si oui, avez-vous pris connaissance de cet avis? (n=364)		
Oui	75,4 %	
Non	21,8 %	
Ne sait pas/Ne se souvient pas	2,8 %	
Si oui, pourriez-vous me dire, selon vos souvenirs, quels renseignements étaient présentés dans cet avis? (5 mentions possibles) (n=283)	Première mention	Toutes les mentions
La somme qui sera versée	42,6 %	69,6 %
Le revenu familial de l'année précédente	19,9 %	38,5 %
Les prénoms des enfants pour lesquels le SAE est versé	10,6 %	28,7 %
Les dates des versements	3,2 %	14,2 %
La fréquence des versements	1,4 %	6,1 %
Les démarches et les modalités d'une demande de révision	0,7 %	4,3 %
Les coordonnées de la Régie des rentes du Québec	0,2 %	3,3 %
Autres	4,5 %	22,7 %
Ne sait pas	16,8 %	

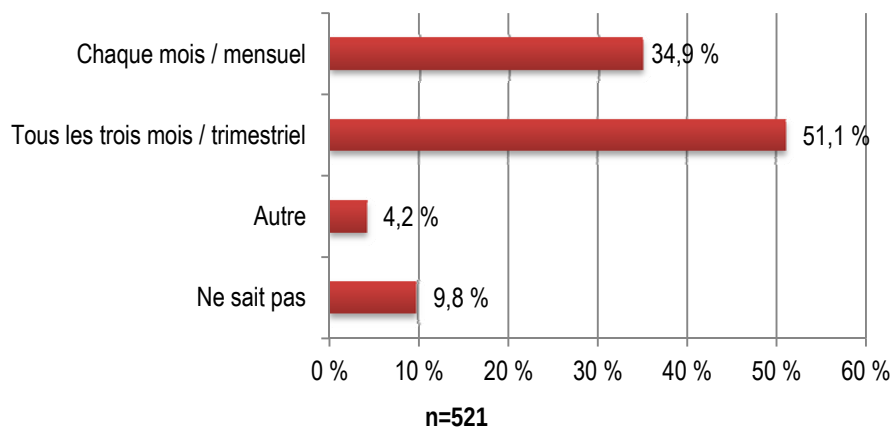
4. Bernier, Francis, [Sondage sur les attentes à l'égard des communications relatives au supplément de rente de retraite](#), Régie des rentes du Québec, janvier 2010.

Le fait de se souvenir d'avoir reçu l'avis envoyé annuellement par la Régie et d'en avoir pris connaissance influence beaucoup la connaissance du Soutien aux enfants. En effet, la proportion de gens connaissant le SAE est de 80,8 % pour ceux se souvenant d'avoir reçu cet avis contre 59,7 % pour ceux ne s'en souvenant pas, et de 84,6 % pour ceux en ayant pris connaissance contre 39,8 % pour les autres.

4.2 Fréquence des prestations

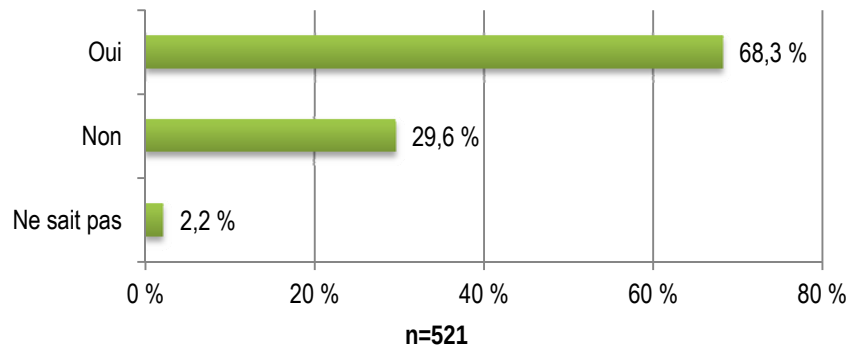
D'emblée, le paiement de Soutien aux enfants est versé trimestriellement à toutes les familles québécoises admissibles. Afin d'accommoder certaines familles, une demande peut être faite à la Régie pour recevoir ces prestations tous les mois. Le graphique 5 montre que près d'une personne sur sept, parmi celles recevant le SAE, n'a pas été en mesure de mentionner à quelle fréquence elle recevait ses prestations ou a donné une fréquence autre que mensuelle ou trimestrielle. Environ le tiers (34,9 %) dit avoir fait une demande de paiement mensuel. Ce sont principalement des personnes moins scolarisées (46,8 % des personnes ayant terminé leur secondaire ou moins, contre 27,5 % pour celles ayant terminé des études collégiales ou supérieures) et des personnes ayant un revenu familial moins élevé. Ces gens sont ceux qui reçoivent généralement les paiements de SAE les plus élevés. Ce pourcentage est toutefois très supérieur aux statistiques calculées par la Régie selon lesquelles 20,9 % des bénéficiaires du SAE ont opté pour le paiement mensuel en 2009. On peut donc penser que certaines personnes confondent le SAE avec d'autres programmes gouvernementaux pour les enfants, comme la Prestation universelle pour la garde d'enfants, versée mensuellement par le gouvernement fédéral.

Graphique 5
À quelle fréquence recevez-vous vos prestations?



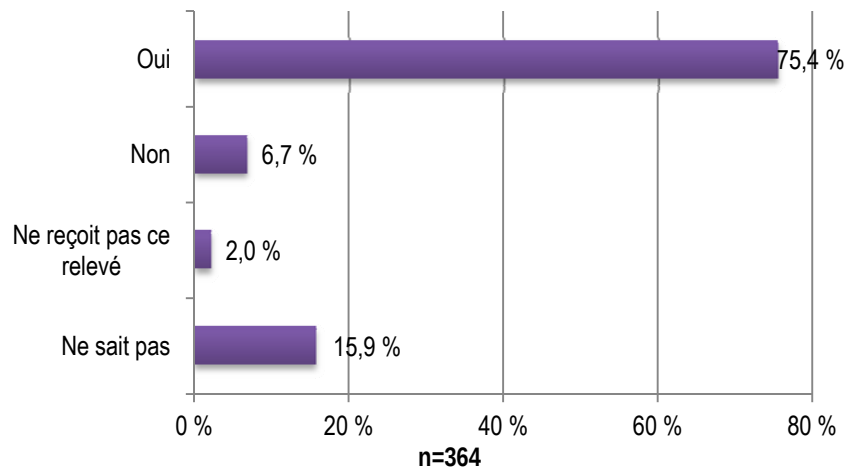
Le graphique 6 montre que 68,3 % des personnes recevant le paiement de Soutien aux enfants l'obtiennent par dépôt direct. Les personnes moins scolarisées et celles ayant un revenu moins élevé, soit celles qui reçoivent les paiements les plus élevés, sont proportionnellement plus nombreuses à s'être prévaluées de cette disposition. Il en est de même pour les personnes disant recevoir leur paiement mensuellement. Ce résultat est conforme aux données observées par la Régie.

Graphique 6
Recevez-vous vos prestations par dépôt direct?



La lecture de certains blogues sur des sites Internet dédiés à la famille laisse entendre que le paiement de Soutien aux enfants n'était pas clairement indiqué sur le relevé mensuel de banque ou de caisse et que plusieurs personnes n'étaient pas en mesure de connaître la provenance de ce dépôt trimestriel. Le graphique 7 montre cependant que la majorité (75,4 %) des personnes recevant leur paiement de Soutien aux enfants par dépôt direct trouvent que ce dépôt est clairement précisé sur leur relevé de banque ou de caisse. Seulement 6,7 % de cette clientèle dit le contraire alors que 15,9 % ne le savent pas. Les femmes plus que les hommes (80,3 % contre 67,3 %) mentionnent que le paiement de Soutien aux enfants est clairement indiqué sur leur relevé de banque ou de caisse.

Graphique 7
Le paiement de SAE est-il clairement identifié sur votre relevé mensuel de banque ou de caisse?



4.3 Nouvelles mamans

Quelques questions étaient posées exclusivement aux femmes mentionnant recevoir le paiement de Soutien aux enfants afin d'obtenir quelques renseignements concernant les nouvelles naissances et les adoptions. Environ une femme âgée de 18 à 49 ans sur six (15 %) a donné naissance ou a adopté un enfant au cours des deux dernières années au Québec. Ce sont principalement des femmes âgées de 25 à 34 ans.

Le fait d'avoir donné naissance ou d'avoir adopté un enfant au cours des deux dernières années influence la connaissance du Soutien aux enfants et de l'organisme responsable de le verser. En effet, 81,0 % de ces femmes connaissent le Soutien aux enfants contre 57,6 % pour les mères n'ayant pas eu d'enfants dans les deux dernières années, et 51,6 % savent que la Régie des rentes a la responsabilité de le verser contre 37,0 % pour les autres.

Le tableau 5 montre que 73,8 % des femmes ayant donné naissance ou adopté un enfant au cours des deux dernières années disent avoir inscrit leur enfant pour recevoir le paiement de Soutien aux enfants en le déclarant au Directeur de l'état civil. Notons que 4,4 % de ces femmes disent ne pas avoir inscrit leur enfant et 7,8 % ne se souviennent pas de la façon dont elles ont fait cette inscription.

La Régie envoie une confirmation écrite à toutes les familles ayant fait la demande de paiement de Soutien aux enfants pour un nouvel enfant. Trois femmes sur quatre ayant eu ou ayant adopté un enfant au cours des deux dernières années se souviennent d'avoir reçu cette confirmation écrite de la part de la Régie. Toutefois, le fait d'avoir un tel souvenir n'influence pas la connaissance du SAE, ni de l'organisme responsable de le verser.

Tableau 5

Avez-vous inscrit cet enfant pour recevoir le paiement de Soutien aux enfants.... (n=92)	
... en le déclarant au Directeur de l'état civil?	73,8 %
... en adressant une demande directement à la Régie des rentes du Québec?	8,8 %
... d'une autre façon?	5,2 %
N'a pas inscrit son enfant	4,4 %
Ne sait pas/Ne se souvient pas	7,8 %
Avez-vous reçu une confirmation écrite de la part de la Régie des rentes du Québec vous indiquant que votre enfant était inscrit au Soutien aux enfants? (n=92)	
Oui	77,8 %
Non	9,8 %
Ne sait pas / Ne se souvient pas	12,4 %

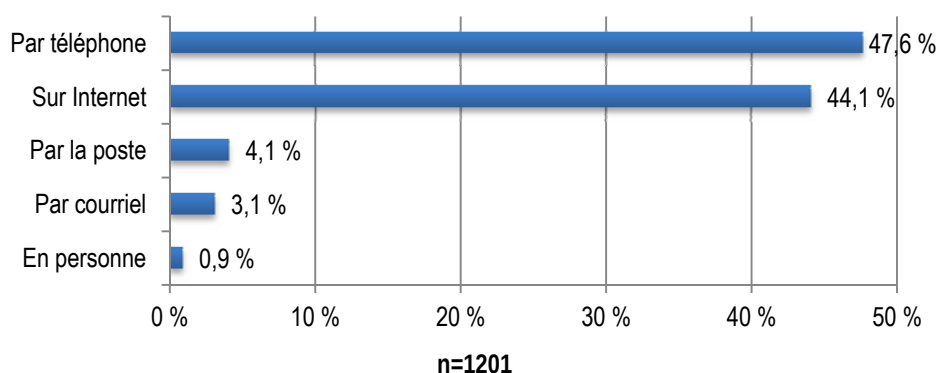
5. Moyens de communication

Afin de mieux renseigner la population sur le Soutien aux enfants, quelques questions portant sur les différents moyens de communication ont été ajoutées au questionnaire.

5.1 Moyens privilégiés pour se renseigner sur le Soutien aux enfants

Le graphique 8 montre que la grande majorité des gens utiliserait soit le téléphone, soit Internet (47,6 % et 44,1 % respectivement) pour se renseigner sur le Soutien aux enfants auprès du gouvernement du Québec. Viennent ensuite en ordre décroissant le courriel pour 4,1 % des gens, la poste 3,1 % et finalement, un faible 0,9 % pour ceux qui se déplaceraient (en personne).

Graphique 8
Si vous deviez vous informer auprès du gouvernement du Québec sur le Soutien aux enfants, par quel moyen de communication préféreriez-vous le faire?



Le téléphone semble être le moyen de communication privilégié par la population plus âgée. Il est mentionné par 35,8 % des moins de 25 ans comparativement à 57,7 % pour les personnes âgées de 45 à 49 ans. On remarque l'effet inverse pour Internet alors que 51,7 % des moins de 25 ans ont dit le préférer comparativement à seulement 32,3 % pour les gens âgés de 45 à 49 ans. Les gens moins scolarisés et ceux ayant un faible revenu préfèrent le téléphone contrairement aux gens plus scolarisés et à ceux ayant un plus haut revenu qui eux, préfèrent Internet. Il est aussi peu surprenant de constater que les répondants disant consulter Internet régulièrement préféreraient nettement s'informer sur le Soutien aux enfants par ce média.

Une question supplémentaire était posée à ceux ayant répondu le téléphone, le courriel et Internet comme moyen de communication préféré, afin de savoir à qui ils s'adresseraient exactement au gouvernement.

Tableau 6

Où téléphoneriez-vous? (n=568)	
Régie des rentes du Québec	39,1 %
Services Québec	14,6 %
Revenu Québec	4,3 %
Ministère de la Famille et des Aînés	2,8 %
Autre	4,6 %
Ne sait pas, mais sait où chercher	18,6 %
Ne sait pas	16,0 %
À qui adresseriez-vous votre courriel? (n=32)	
Régie des rentes du Québec	43,4 %
Gouvernement du Québec (sans précision)	12,9 %
Régime québécois d'assurance parentale	3,2 %
Services Québec	2,9 %
Revenu Québec	2,5 %
Ne sait pas, mais sait où chercher	16,2 %
Ne sait pas	18,8 %
Quel site consulteriez-vous? (n=535)	
Site du gouvernement du Québec	26,0 %
Site de la Régie des rentes du Québec	25,4 %
Google ou autre moteur de recherche	16,4 %
Site de Services Québec	13,1 %
Site du ministère de la Famille et des Aînés	3,0 %
Autre	8,0 %
Ne sait pas	8,3 %

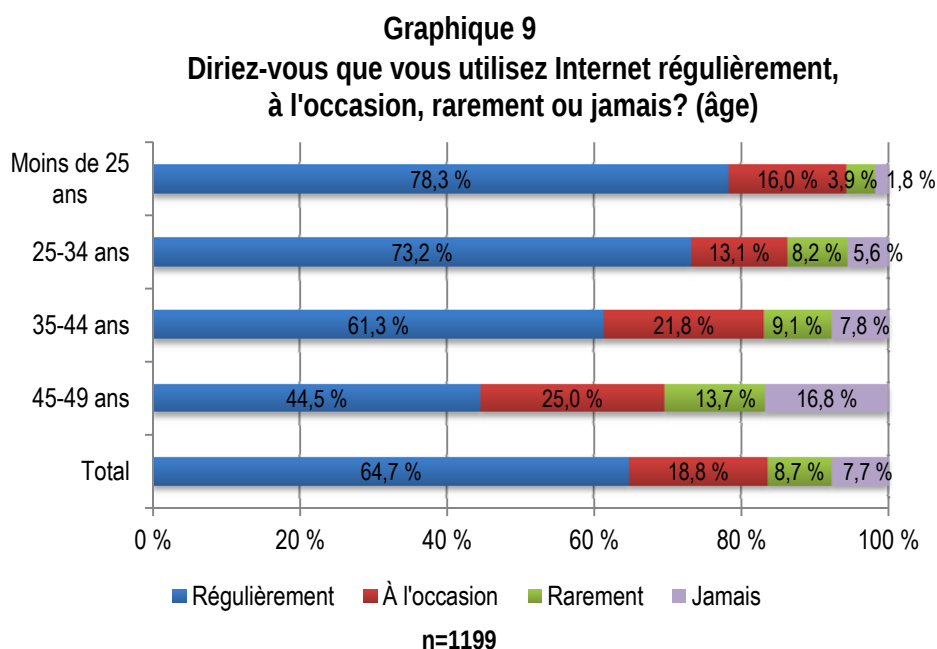
Au début du questionnaire, il était mentionné à tous ceux qui ne le savaient pas que la Régie des rentes du Québec était responsable de verser aux parents qui y ont droit le paiement de Soutien aux enfants. C'est donc sans surprise que la Régie arrive au premier rang quand il s'agit de s'informer par téléphone ou par courriel (39,1 % et 43,4 % de la population respectivement). Par contre, pour la consultation d'un site Internet, les gens ont mentionné comme premier choix « Le site du gouvernement du Québec » sans plus de précision, dans une proportion de 26,0 %. Le site de la Régie a été mentionné par plus du quart des répondants (25,4 %). Il est tout de même surprenant de constater que certaines personnes répondent spontanément un organisme autre que la Régie, par exemple Revenu Québec.

Les personnes ayant des enfants et celles connaissant déjà le Soutien aux enfants avant le sondage sont évidemment proportionnellement plus nombreuses à mentionner qu'elles s'adresseraient à la Régie, et ce, peu importe le moyen de communication qu'elles utiliseraient. Fait intéressant, les moins de 25 ans sont plus nombreux à mentionner qu'ils feraient une recherche sur Google ou un autre moteur de recherche s'ils avaient à s'informer sur le sujet. Ils sont aussi beaucoup plus nombreux, avec les 25 à 34 ans, à mentionner que, même s'ils ne savent pas exactement où adresser leur courriel, ils sauraient où chercher cette information.

5.2 Utilisation d'Internet

Le graphique 9 montre clairement et sans grande surprise que les personnes plus jeunes utilisent beaucoup plus Internet que celles qui sont plus âgées; 78,3 % des moins de 25 ans disent utiliser Internet régulièrement comparativement à 44,5 % de celles âgées de 45 à 49 ans. De même, les personnes plus scolarisées (études collégiales et universitaires) sont proportionnellement plus nombreuses à utiliser Internet régulièrement que les personnes qui le sont moins (cours secondaire ou inférieur à celui-ci) (graphique 10).

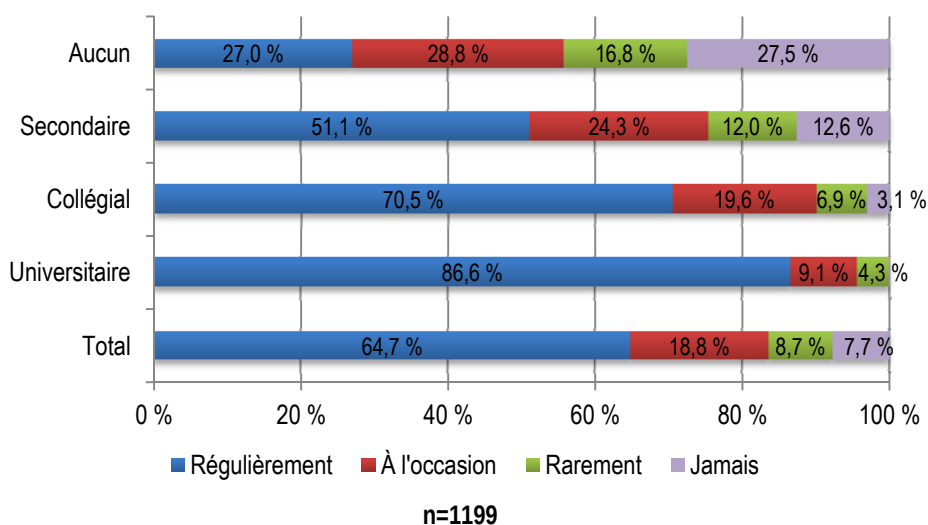
Bien que les questions aient été posées de manière différente, on peut comparer ces résultats avec ceux du sondage NETendances 2009 réalisé par le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO)⁵. En effet, dans cette dernière étude, on constatait que, en décembre 2009, 89 % de la population québécoise âgée de 18 à 44 ans avait utilisé Internet au moins une fois au cours des sept derniers jours, ce qui pourrait correspondre, dans le présent sondage, aux personnes utilisant Internet régulièrement ou à l'occasion (84 %).



5. Portrait de l'utilisation d'Internet au Québec - *NETendances 2009*, Cefrio, présentation faite le 21 avril 2010 lors d'un déjeuner-conférence du CEGO :

http://www.grandsorganismes.gouv.qc.ca/app/DocRepository/1/Dejeuners_conferences/NETendances.pdf

Graphique 10
Diriez-vous que vous utilisez Internet régulièrement,
à l'occasion, rarement ou jamais? (scolarité)



5.3 Consultation de sites portant sur les enfants

Quelques questions supplémentaires étaient posées afin de mieux évaluer l'utilisation d'Internet par la population pour s'informer des différentes actions mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles. Les personnes ayant mentionné ne jamais utiliser Internet à la question précédente ne répondaient pas à ces questions.

Tableau 7

Avez-vous déjà consulté... (n=1094)	Total	A des enfants à charge
Le site de la Régie pour obtenir de l'information sur le Soutien aux enfants	10,7 %	19,5 %
La section « Devenir parent » sur le portail Internet du gouvernement du Québec	8,9 %	15,7 %
Le site du ministère de la Famille et des Aînés pour avoir de l'information concernant les actions mises en place par le gouvernement pour soutenir les familles	7,5 %	12,8 %
A consulté au moins un site	16,9 %	29,7 %

La proportion de gens ayant consulté les trois différents sites mentionnés au tableau 7 est assez semblable. Au total, près de 17 % de la population a consulté au moins un site portant sur les différentes actions mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles. Les personnes qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans sont proportionnellement plus nombreuses à avoir consulté ces sites. La proportion de gens ayant consulté au moins un site augmente à près de 30 % pour cette clientèle spécifique. Les femmes, les personnes ayant déjà entendu parler du Soutien aux enfants et celles qui sont le plus en âge d'avoir des enfants à charge (25 à 44 ans) sont toutes proportionnellement plus nombreuses à avoir visité l'un de ces sites.

5.4 Utilisation des réseaux sociaux

En plus des sites gouvernementaux dédiés à la famille, on demandait aux répondants s'ils utilisaient différents réseaux sociaux tels les blogues, les forums de discussion, *Facebook* ou *Twitter*, afin d'évaluer la pertinence pour la Régie d'inclure ces nouveaux médias dans ses communications futures. Plus de la moitié de la population visée (51,2 %) utilise les réseaux sociaux. Les gens âgés de moins de 35 ans sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les autres à le faire (69,4 % comparativement à 33,4 %). Parmi ceux disant utiliser les réseaux sociaux, 46,4 % mentionnent que, si un service était offert par l'intermédiaire de ces médias, ils aimeraient y trouver de l'information sur la Régie des rentes du Québec et le Soutien aux enfants.

CONCLUSION

Chaque année, un sondage visant à mesurer la notoriété du Régime de rentes du Québec est réalisé auprès de la population québécoise. Par contre, aucun exercice de ce genre n'avait été fait pour le paiement de Soutien aux enfants. C'est dans cette optique que le présent sondage a été réalisé, afin de pouvoir mesurer la notoriété de ce crédit d'impôt, mais aussi la connaissance des différents éléments de base de ce programme. Voici les principaux points qui en ressortent.

La moitié de la population visée par le sondage dit connaître ou avoir déjà entendu parler du Soutien aux enfants. Seulement 6 % de ce groupe sait qu'il s'agit de l'une des actions mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles. Pour ce qui est de reconnaître la Régie comme organisme responsable du paiement de Soutien aux enfants, seulement 6 % de la population visée est capable de le faire spontanément et 31 % disent en avoir déjà entendu parler. Contrairement à la connaissance du Soutien aux enfants et de l'organisme responsable de le verser, les éléments de base du Soutien aux enfants semblent bien connus. On n'a cependant pas la certitude que les répondants ont exprimé une réelle connaissance en la matière, car il est possible qu'ils se soient plutôt fiés à leur jugement personnel pour donner la réponse leur semblant la plus logique.

À la base, le Soutien aux enfants est une aide financière destinée aux soins des enfants, il est donc intéressant de constater que la majorité des gens l'utilisent pour payer les dépenses courantes de la famille plutôt que de déposer cet argent dans un compte en vue de le remettre aux enfants plus tard.

Plus du tiers de la population visée disant recevoir le paiement de Soutien aux enfants prétend qu'il est versé mensuellement, ce qui semble très supérieur aux statistiques calculées par la Régie. On peut donc penser que certains répondants confondent le Soutien aux enfants avec d'autres programmes gouvernementaux pour les enfants, par exemple la Prestation universelle pour la garde d'enfants, versée mensuellement par le gouvernement fédéral. Il serait intéressant, lors d'une prochaine édition de ce sondage, de poser quelques questions supplémentaires afin de s'assurer qu'il n'existe pas de confusion entre les différents programmes gouvernementaux.

Les résultats de l'analyse de ce sondage seront présentés aux différents intervenants responsables du paiement de Soutien aux enfants. Cela permettra d'en arriver à une compréhension commune de ces résultats et de décider du suivi des actions envisagées à cet égard.

Annexe 1



Annexe 1

Quelles actions (mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles) connaissez-vous? (5 mentions possibles)	Première mention	Toutes les mentions
Soutien aux enfants	47	73
Services de garde (CPE, garderie à 7 \$)	125	240
Régime québécois d'assurance parentale	97	145
Prestations familiales ou allocations familiales	86	157
Soutien aux familles	12	14
Aide sociale	11	13
Aide à la naissance (chèque une fois pour un nouvel enfant)	10	12
Prestation fiscale canadienne pour enfants	9	27
Services sociaux (centre pour femmes battues, CLSC, Info-Santé)	8	11
Déductions d'impôt / crédits d'impôt pour enfants	8	23
Aide aux familles nombreuses (plus d'argent pour un 3 ^e enfant)	5	10
Chèque mensuel, ne sait pas le nom	5	9
Aide aux familles à faible revenu	5	9
Banques alimentaires/programme OLO/aide alimentaire	4	7
Aide aux familles monoparentales	4	6
Programme d'aide à la scolarisation (aide aux devoirs, baisse de taxes scolaires)	3	3
Subvention pour la rénovation / achat d'une première maison	3	12
Supplément pour enfant handicapé	3	10
Subvention pour inscription aux activités sportives des enfants	3	20
Support pour un REEE	3	9
Logements à prix modique	3	6
Prestation universelle pour la garde d'enfants	3	4
Programme pour l'achat d'ordinateur	3	3
Assurance-emploi (chômage)	2	10
Aide pour la réduction d'électricité	2	2
Programme SIPPE (Services intégrés en périnatalité et petite enfance)	1	1

Quelles actions (mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles) connaissez-vous? (5 mentions possibles)	Première mention	Toutes les mentions
Service d'aide pour les personnes âgées	1	2
Aidants naturels	1	3
Aide à la fertilité et l'insémination artificielle	1	3
Aide à la conciliation travail/famille (prime au travail)	1	5
Accès aux vaccins	1	1
Organisation de fêtes de quartier	1	1
Subvention pour parents retournant aux études (prêts et bourses supérieures)	0	6
Remboursement de la TVQ	0	3
Assurance médicaments	0	2
Rabais pour le transport en commun	0	2
Service d'aide pour les personnes âgées	0	2
Prestations de survivants (enfant dont les parents sont décédés)	0	1
Suppression de la taxe sur les couches	0	1
Aucune	37	37
Ne sait pas	59	59
Total	567	964

Annexe 2

Questionnaire

Annexe 2 : Questionnaire – Sondage Notoriété SAE

Bonjour / Bonsoir,

Je suis... de la firme de recherche SOM. Nous réalisons une étude pour le gouvernement du Québec sur les connaissances et l'opinion de la population sur les mesures mises en place pour soutenir les familles.

1. Avez-vous déjà entendu parler des actions mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles?

- Oui
- Non/Ne sait pas → *Passez à la question 3 Intro*

2. Quelles actions (mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles) connaissez-vous?
(*Ne pas lire les choix*)

- Le Soutien aux enfants → *Passez à la question 4*
- Le supplément pour enfant handicapé
- Les services de garde
- Le Régime québécois d'assurance parentale
- Les prestations familiales (allocations familiales)
- Prestation fiscale canadienne pour enfants
- Prestation universelle pour la garde d'enfants
- Autre, précisez :
- Aucun
- Ne sait pas/Refus

Une des actions mises en place par le gouvernement du Québec consiste à verser à toutes les familles admissibles une aide financière ou allocation appelée le Soutien aux enfants.

3. Avez-vous déjà entendu parlé du Soutien aux enfants?

- Oui
- Non/Ne sait pas
- Refus

Le Soutien aux enfants est en place depuis janvier 2005 et remplace, entre autres, les prestations familiales (allocations familiales).

4. Selon vous, quel est l'organisme gouvernemental québécois responsable de verser aux parents qui y ont droit le paiement de Soutien aux enfants?

- Régie des rentes du Québec → *Passez à la question 6*
- Gouvernement du Québec (sans précision)
- Ministère de la Famille et des Aînés
- Ministère du revenu (Revenu Québec)
- Ministère de la Solidarité sociale (MESS)
- Autre, précisez :
- Ne sait pas

5. Cet organisme est la Régie des rentes du Québec. Avant que je vous en parle, aviez-vous déjà entendu parler du fait que la Régie était responsable de verser ces prestations?

- Oui
- Non
- Ne sait pas/Refus

6. Recevez-vous le paiement de Soutien aux enfants? (Autrement dit, recevez-vous des allocations familiales?)

- Oui
- Non → *Passez à la question 14*
- Ne sait pas/Refus → *Passez à la question 14*

7. En juin de chaque année, la Régie envoie à toutes les familles admissibles un avis annuel sur le Soutien aux enfants. Vous souvenez-vous d'avoir reçu cet avis?

- Oui
- Non → *Passez à la question 10*
- Ne sait pas/Refus → *Passez à la question 10*

8. Avez-vous pris connaissance de cet avis?

- Oui
- Non → *Passez à la question 10*
- Ne sait pas/Ne se souvient pas/Refus → *Passez à la question 10*

9. Pourriez-vous me dire, selon vos souvenirs, quels renseignements étaient présentés dans cet avis? (*Ne pas lire les choix*)

- La somme qui sera versée
- Le revenu familial de l'année précédente
- Les prénoms des enfants pour lesquels le Soutien aux enfants est versé
- Les coordonnées de la Régie des rentes du Québec
- Les démarches et les modalités d'une demande de révision
- Le programme en général
- Les dates des versements
- Autre, précisez :
- Ne sait pas/Ne se souvient pas/Refus

**** Les proportions présentées correspondent à la première mention faite par le répondant ****

10. À quelle fréquence recevez-vous vos prestations?

- Chaque mois/mensuel
- Tous les trois mois/trimestriel
- Autre
- Ne sait pas/Refus

11. Recevez-vous vos prestations par dépôt direct? (Argent déposé directement dans votre compte à la caisse ou à la banque)

- Oui
- Non → *Passez à la question 13*
- Ne sait pas / Refus → *Passez à la question 13*

12. Le paiement de Soutien aux enfants est-il clairement identifié sur votre relevé mensuel de banque ou de caisse?

- Oui
- Non
- Ne reçoit pas ce relevé
- Ne sait pas/Refus

13. Est-ce que l'argent que vous recevez comme paiement de Soutien aux enfants

- ... est placé dans un compte consacré aux besoins des enfants (actuels ou futurs)?
- ... est placé dans un compte en vue de le donner aux enfants plus tard?
- ... est utilisé pour les dépenses courantes de la famille?
- ... est utilisé pour autre chose?
- Ne sait pas/Refus

Voici maintenant quelques questions concernant le Soutien aux enfants. Répondez selon vos connaissances à ce sujet. Si vous ne connaissez pas la réponse, n'hésitez pas à le dire.

14. Selon vous, est-ce que le montant de Soutien aux enfants versé aux familles admissibles dépend :

14.A. ... du nombre d'enfants dans la famille?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

14.B. ... de l'âge des enfants, parmi les enfants de moins de 18 ans?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

14.C. ... du revenu familial?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

14.D. ... du fait que la famille est monoparentale ou biparentale?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

14.E. ... du fait que l'enfant est ou non aux études?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

15. Selon vous, est-ce qu'un enfant âgé de plus de 18 ans peut donner droit au paiement de Soutien aux enfants s'il est encore aux études?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

16. Selon vous, est-ce que les familles ayant un enfant à charge de moins de 18 ans ont droit au paiement de Soutien aux enfants peu importe leur revenu?
- Oui
 - Non
 - Ne sait pas
17. Selon vous, est-ce qu'un enfant âgé de moins de 18 ans peut donner droit au paiement de Soutien aux enfants même si la famille ne réside plus au Québec?
- Oui
 - Non
 - Ne sait pas

Pour les nouvelles mamans

Questions posées seulement aux femmes qui ont dit qu'elles recevaient du SAE (« oui » à la question 6)

18. Avez-vous donné naissance à un enfant ou adopté un enfant au cours des deux dernières années?
- Oui
 - Non → *Passez à la question 21*
19. Avez-vous inscrit cet enfant pour recevoir le paiement de Soutien aux enfants...
- ... en le déclarant au Directeur de l'état civil?
 - ... en adressant une demande directement à la Régie des rentes du Québec?
 - ... ou d'une autre manière?
 - Dit ne pas l'avoir inscrit
 - Ne sait pas/Refus
20. Avez-vous reçu une confirmation écrite de la part de la Régie des rentes du Québec vous indiquant que votre enfant était inscrit au Soutien aux enfants?
- Oui
 - Non
 - Ne sait pas/Refus

Questions sur les moyens de communication

21. Si vous deviez vous informer auprès du gouvernement du Québec sur le Soutien aux enfants, par quels moyens de communication aimeriez-vous le faire?
(Ne pas lire les choix)

- Par téléphone
- Par la poste
- Par courriel
- Sur Internet
- En personne
- Ne sait pas/Refus

21.A. Où téléphoneriez-vous?

- À la Régie des rentes
- À Services Québec
- À Revenu Québec
- Au ministère de la Famille et des Aînés
- Autre, précisez :
- Ne sait pas, mais sait où chercher
- Ne sait pas/Refus

21.B. À qui adresseriez-vous votre courriel? (À quel organisme?)

- À la Régie des rentes
- Gouvernement du Québec (sans précision)
- Autre
- Ne sait pas, mais sait où chercher
- Ne sait pas/Refus

21.C. Quel site consulteriez-vous?

- Site du gouvernement du Québec
- Site de la Régie des rentes
- Google
- Site de Services Québec
- Autre
- Ne sait pas/Refus

22. Diriez-vous que vous utilisez Internet régulièrement, à l'occasion, rarement ou jamais?

- Régulièrement
- À l'occasion
- Rarement
- Jamais → *Passez à la question 24*

23. Avez-vous déjà consulté :

23.A. Le site de la Régie des rentes pour obtenir de l'information sur le Soutien aux enfants?

- Oui
- Non
- Ne sait pas/Refus

23.B. La section « Devenir parent » sur le portail Internet du gouvernement du Québec (Services Québec)?

- Oui
- Non
- Ne sait pas/Refus

23.C. Le site du ministère de la Famille et des Aînés pour avoir de l'information concernant les actions mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles?

- Oui
- Non
- Ne sait pas/Refus

24. Utilisez-vous différents réseaux sociaux tels les blogues, les forums de discussion, Facebook ou Twitter?

- Oui
- Non → *Passez à la question 26*

25. Si ce service était offert, aimeriez-vous recevoir de l'information sur la Régie des rentes du Québec et le Soutien aux enfants par les différents réseaux sociaux que vous utilisez?

- Oui
- Non
- Ne sait pas/Refus

Questions sociodémographiques

26. À quel groupe d'âge appartenez-vous?

- Moins de 25 ans
- 25-34 ans
- 35-44 ans
- 45-49 ans

27. Parmi les situations suivantes, laquelle correspond le mieux à votre occupation actuelle?

- Travailleur (se) salarié(e)
- Travailleur (se) autonome
- En congé (parental, maladie, sabbatique...)
- Sans emploi
- Aux études
- Retraité
- Refus

28. Vivez-vous avec un(e) conjoint(e)?

- Oui
- Non
- Ne sait pas/Refus

29. Avez-vous des enfants à charge âgés de moins de 18 ans?

- Oui
- Non
- Refus

30. Quel est le plus haut diplôme, certificat ou grade que vous possédez ou avez complété?

- Aucun
- Certificat d'études secondaires ou l'équivalent (D.E.S. diplôme d'études secondaires)
- Certificat ou diplôme d'une école de métiers (D.E.P. diplôme d'études professionnelles)
- Certificat ou diplôme collégial (autre certificat ou diplôme non universitaire obtenu d'un cégep, collège communautaire, institut technique, etc.)
- Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
- Baccalauréat (ex. : B.A., B.Sc., LL.B.)
- Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat
- Maîtrise (ex. : M.A., M.Sc., M.Ed.)
- Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)
- Doctorat acquis (ex. : Ph.D., D.Sc., D.Ed.)
- Ne sait pas/Refus

31. Parmi les catégories suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à votre revenu annuel brut FAMILIAL, c'est-à-dire votre revenu avant impôts et déductions?

- Moins de 20 000 \$
- 20 000 \$ à 40 000 \$
- 40 000 \$ à 60 000 \$
- 60 000 \$ à 80 000 \$
- 80 000 \$ à 100 000 \$
- 100 000 \$ ou plus
- Ne sait pas/Refus

32. Quelle est la langue que vous avez apprise en premier lieu à la maison dans votre enfance et que vous comprenez encore?

- Anglais
- Français
- Autre

** Somme supérieur à 100 % puisque plusieurs mentions possibles **

Merci de votre collaboration!

33. Notez la région administrative du domicile du répondant.

- Bas-Saint-Laurent
- Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Capitale-Nationale
- Mauricie
- Estrie
- Montréal
- Outaouais
- Abitibi-Témiscamingue
- Côte-Nord
- Nord-du-Québec
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- Chaudière-Appalaches
- Laval
- Lanaudière
- Laurentides
- Montérégie
- Centre-du-Québec

34. Notez le sexe du répondant.

- Homme
- Femme